

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

DCM20211216/010

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉLÉGATION
GÉNÉRALE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 et L2122-23
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES (CGCT)

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 13 décembre 2021.

Que la convocation a été faite le 10 décembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMASSAMY Laurent, SABABADY Marie Josette, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint

JSM
Jean-Marc PEQUIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20211216/010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 et L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 20 juillet 2020, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour :

- «procéder dans les limites de l'inscription budgétaire annuelle et après consultation des organismes bancaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article , et de passer à cet effet les actes nécessaires» ;

ORGANISMES	PRÊT	LIGNE DE TRESORERIE :
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	MONTANT DU PRÊT : 4 500 000 € Date signature du contrat : 12/11/2021 Commission d'ouverture : 4 500 € Conditions financières : taux fixes sur avis de tirage Périodicité échéances : Annuelle Modalité de remboursement : amortissement prioritaire, échéance déduit	MONTANT DE LA LIGNE : 4 500 000 € Date signature contrat : 20/10/2021 Frais de dossier : 3 000 € Conditions financières : EURIBOR 3 MOIS + 1.285 %

- «réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal tel que décrit par la délibération »

Au titre de l'alinéa 3 et 20, le Conseil Municipal est informé des prêts et des lignes de trésorerie contractés et entre 1^{er} janvier 2021 et le 30 novembre 2021 (voir tableau ci-dessus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

De prendre acte du tableau ci-dessus.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

✓